



PAALCO NAMUR, A VOTRE SERVICE !

**JANVIER 2020
NEWSLETTER N°3**



PAALCO VOUS SOUHAITE SES MEILLEURS VŒUX POUR CETTE NOUVELLE ANNEE 2020

2019 fut une belle année. Une année pour se former, se structurer, pour chercher une voie et trouver son chemin. Une année de rencontres et de nouvelles connaissances. Une année de questions mais aussi de réponses. Une année animée de défis et de réussites.

Durant cette première année, l'équipe PAALCO NAMUR a découvert une province riche d'acteurs ayant à cœur la poursuite d'un objectif commun dans la lutte contre la criminalité. Des personnes dont les qualités et les expériences font d'elles des moteurs et des références dans leurs sphères d'activités. L'équipe PAALCO NAMUR a pu dès lors affiner son expertise et son réseau grâce à ces dernières mais aussi celles à venir.

2020 sera promesse de belles concrétisations. Nous espérons vivement que ces prochains mois permettront la création de nouvelles synergies entre les partenaires à associer dans la lutte contre la criminalité organisée. Le développement de l'approche administrative, combinée à l'approche pénale de lutte contre les phénomènes de criminalité, ne peut qu'être plus-value pour tous lorsqu'il s'agit de combiner les forces vives dans un but commun.

Cette nouvelle année se lira sous le signe du partage et de l'échange, de la concertation et de l'(inter)action. De nouvelles perspectives de collaborations dans l'intérêt des autorités locales sont envisagées mais également d'autres partenaires qui désireraient être soutenus dans leurs missions.

Victor Hugo disait de l'avenir qu'il était une porte dont le passé était la clé. Dès lors, nous pousserons avec vous cette porte qui nous mènera vers de nouvelles perspectives, tous ensemble et dans le but de prévenir et lutter au mieux contre la criminalité organisée.

Nous vous souhaitons à tous et toutes nos meilleurs vœux en cette nouvelle année ! Que celle-ci soit emplie de petits et grands bonheurs au quotidien dans vos projets professionnels et privés.

Le centre PAALCO NAMUR.

DANS CE NUMERO

Troisième réunion du
Comité d'Accompagnement
(page 2)

PAALCO et le projet EU-
RIEC
(page 2)

Première session de sensibilisa-
tion de PAALCO
(page 3)

Protocole de collaboration
UVCW
(page 3)

Saviez-vous que ... ?
(pages 4 et 5)

Contacts
(page 6)

TROISIEME REUNION DU COMITE D'ACCOMPAGNEMENT DE PAALCO NAMUR

Le 22 octobre 2019, le Comité d'Accompagnement de PAALCO s'est réuni pour la troisième fois depuis le début du projet.

Les membres du Comité, réunis en nombre à cette occasion, ont pu prendre connaissance du premier rapport d'activités annuel du centre PAALCO NAMUR.

Entre octobre 2018 et octobre 2019, les membres du centre PAALCO ont rencontré plus d'une centaine de personnes, partenaires issus de diverses administrations, allant des autorités locales aux autorités fédérales, des services de police aux services judiciaires, tous confrontés, dans le cadre de leurs compétences, à divers phénomènes de criminalité.

L'équipe PAALCO a, dans le cadre de leur mission d'expertise, conseillé et guidé les autorités locales et autres partenaires à près de 20 reprises sur des sujets divers et variés en lien avec ses projets thématiques ou d'autres phénomènes de criminalité (stupéfiants, jeux de hasard, nuisances publiques, ...).

L'évolution des projets thématiques sur lesquels l'équipe PAALCO avait été mandatée a fait également l'objet d'une présentation de ses résultats.

Concernant les jeux de hasard, le développement d'un outil d'alerte orienté vers les villes et communes en fut une réalisation concrète et concernant la criminalité impactant le secteur des car wash, plusieurs établissements issus de ce même secteur ont été analysés par le centre PAALCO et font l'objet d'une attention particulière en termes de gestion administrative et de détection d'activités irrégulières qui pourraient se nicher sous une façade commerciale.

L'aspect préventif des missions de PAALCO a également été illustré par la création d'une brochure de sensibilisation aux arnaques qui peuvent survenir lors de démarchages à domicile.

Les débats entre les membres du Comité ont porté également sur le développement d'un cadre juridique clair et sûr pour les échanges d'informations entre partenaires administratifs, policiers et judiciaires. Un groupe de travail spécifique, composé de représentants du Comité, a été mis sur pied afin de fixer ce cadre de concertation pratique.

Le prochain Comité d'Accompagnement est fixé en février 2020 et devra déterminer les futures perspectives du projet PAALCO.

PAALCO ET LE PROJET EURIEC

Comme nous vous l'annoncions dans un précédent numéro, un projet européen visant à développer une approche administrative de la criminalité organisée transnationale, regroupant des équipes issues de Belgique, des Pays-Bas et d'Allemagne, a été lancé tout dernièrement.

PAALCO Namur, tout comme les centres ARIEC du Limbourg et d'Anvers, a pu participer à la réunion de lancement du projet qui s'est tenue à Maastricht le 8 novembre dernier.

L'occasion y a été donnée aux différents représentants nationaux (issus de services administratifs fédéraux, de police et judiciaires des pays transfrontaliers concernés par le projet) d'échanger sur les thématiques de criminalité qui occupaient l'attention de ces derniers sur leurs différents territoires.

Les membres des équipes hollandaise et allemande, accompagnés de leur confrère belge, se sont rendus à Namur le 16 décembre dernier afin de rencontrer les équipes ARIEC/PAALCO belges et discuter avec elles des perspectives d'avenir et des synergies qui pourraient se développer avec leurs appuis.



**« Pour les criminels, les frontières sont poreuses mais pour les gouvernements, elles sont des barrières énormes »
(EURIEC)**

PREMIERE SESSION DE SENSIBILISATION DE PAALCO : LE SECTEUR DU CAR WASH, UN SECTEUR A REGULER ?



Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès,

travailler ensemble est la réussite.

(Henri Ford)

Ce jeudi 12 décembre 2019, PAALCO NAMUR organisait sa première session d'information et de sensibilisation thématique à destination des partenaires administratifs, policiers et judiciaires pouvant être confrontés à l'installation de divers phénomènes de criminalité au sein d'un même secteur d'activités.

Dans le cadre de ses missions, le centre PAALCO NAMUR a pour objectif d'offrir à ses partenaires une plateforme de rencontre et d'association ainsi que le relais d'expertise en matière de lutte contre la criminalité et plus particulièrement quand elle est organisée.

L'occasion y était donnée de réunir différents partenaires issus de différentes sphères professionnelles qui, par leurs interventions, a permis aux membres de l'assemblée de (re)découvrir et comprendre le fonctionnement de l'institution présentée et à quel moment leurs champs de compétences pouvaient être amenés à se rencontrer dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée.

La présentation de l'association MYRIA a permis au public de mieux cerner ce qu'est le phénomène dit de la Traite des Êtres Humains et l'implication de l'association MYRIA à cet égard. Des cas illustratifs sur le secteur d'activités concerné par la matinée de sensibilisation ont permis d'illustrer le fait que ledit secteur peut se retrouver concerné par ce phénomène et que les criminels s'entendent à le détourner pour couvrir leurs activités irrégulières.

L'intervention de l'Auditorat du Travail de Liège à quant à elle permis de comprendre le fonctionnement multidisciplinaire d'une Cellule d'Arrondissement pouvant s'orienter sur certains secteurs d'activités au sein desquels se logeraient des phénomènes de fraude sociale spécifiques.

Enfin, la présence du Département de Police et Contrôle du Service Public de Wallonie a mis en avant son action et le phénomène de la délinquance environnementale au sein du secteur lorsque les infrastructures de lavage automobile ne répondent pas à leurs obligations légales.

PAALCO Namur a clôturé cette matinée en présentant son projet d'approche administrative et multipartenaire de la criminalité organisée au sein du secteur en Province de Namur.

**Si vous désirez être informé des actualités du centre
PAALCO et de nos prochaines initiatives :**

<https://cutt.ly/rrcQlqm>



UN PROTOCOLE DE COLLABORATION ENTRE PAALCO ET L'UVCW



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl

En vue de maximiser la promotion des mesures et des comportements favorables aux villes et communes, l'UVCW et PAALCO NAMUR décident d'unir leurs forces par la concertation et la coopération, dans le respect de leurs missions respectives.

Dans cette optique, un accord de collaboration est actuellement discuté afin de concrétiser prochainement les échanges et les synergies qui pourront s'opérer entre les partenaires.

Ce partenariat est essentiel et une véritable opportunité dans le cadre d'une mise à disposition des services de PAALCO NAMUR au profit des autorités administratives locales et plus particulièrement des villes et communes de la Province de Namur.

UN MARIAGE FORCÉ ? QU'EST-CE QUE C'EST ?

« Oui, je le veux »

Telle sera la phrase prononcée par les époux lors de la cérémonie consacrant leur union.

Cependant, certaines réalités peuvent s'assombrir face à ce portrait d'une relation d'amour.

Dans certains cas, le consentement d'un des époux (voir des deux) n'est pas synonyme de réalité.

Loin du moment de réjouissance qui y est associé, le mariage peut être forcé. Non pas arrangé mais forcé, sous la contrainte, la menace ou la violence qu'elle soit physique ou morale.

Le mariage forcé est un acte puni par la loi. Il s'agit d'un délit.

L'implication d'organisations ou de structures criminelles peut apparaître au second plan, lorsque leurs activités favorisent ou exploitent les personnes victimes de cette situation.

INSTITUT POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES

Rue Ernest Blerot, 1
B-1070 Bruxelles

Tél
02/233.44.00

@
egalite.hommesfemmes@iefh.belgique.be

Web
www.igvm-iefh.belgium.be

SAVIEZ-VOUS QUE ... ?

LES VILLES ET COMMUNES SONT ÉGALEMENT DES PARTENAIRES-CLES DANS LA LUTTE CONTRE LES MARIAGES FORCÉS ?



UN GUIDE A L'USAGE DES PROFESSIONNELS ET UN CODE DE SIGNALEMENT A L'USAGE DES OFFICIERS DE L'ÉTAT CIVIL.

La problématique des mariages forcés est un phénomène complexe, voire « tabou ». Cette situation de violence souffre d'une reportabilité très faible.

Les plaintes directes sont peu nombreuses en Belgique mais les organisations actives sur le terrain se voient cependant souvent confrontées à des cas préoccupants. Environ 20 à 30 situations par année sont traitées par certaines associations de terrain.

Les victimes signalent rarement leurs situations délicates et il est donc essentiel que les acteurs confrontés au phénomène restent attentifs et vigilants à certains signes.

Le 4 octobre 2019, L'Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes a organisé un colloque spécifique à l'attention des acteurs du terrain concernés par la problématique des mariages forcés et spécialement dans le cadre des compétences des autorités locales.

Lors de cet événement, l'Institut a présenté un nouvel outil de détection et de prise en charge des situations de mariages forcés. Cette initiative a également pour objectif d'améliorer les collaborations et le réseautage entre différents acteurs actifs en cette matière et ce particulièrement au niveau local (services communaux Population, officiers de l'état civil, police, justice et assistance sociale).



Pour toute demande d'information ou plainte,
le service de 1ère ligne de l'Institut est disponible en matinée et le
mercredi après-midi
via le numéro gratuit 0800/12.800

SAVIEZ-VOUS QUE ... ?

LA VENTE ET LA CONSOMMATION DE PROTOXYDE D'AZOTE LE PHENOMENE DU GAZ HILARANT

LE PHENOMENE DE LA CONSOMMATION DE GAZ HILARANT



Le protoxyde d'azote (N₂O) est une solution gazeuse utilisée généralement dans le cadre d'activités automobiles (comme comburant moteur), médicales (comme adjuvant anesthésique) ou dans le cadre de l'utilisation de certains ustensiles de cuisine notamment (siphon à chantilly par exemple).

Ce gaz incolore a un goût et une odeur légèrement sucrée et tend de plus en plus à être consommé, notamment par les jeunes, à des fins euphorisantes et récréatives. C'est dans ce cadre qu'il est notamment nommé « gaz hilarant ».

En vente dans de plus en plus d'établissements sous un conditionnement spécifique (en cartouches métalliques de forme ovale ou bonbonnes), il provoque, après son inhalation dans un ballon de baudruche généralement, une sensation de fou rire incontrôlé, une euphorie et une désorientation spatiale et temporelle durant un petit laps de temps, quelques minutes.

Bien que ce produit ne soit pas reconnu actuellement comme une drogue ou un produit stupéfiant à part entière (lorsqu'il n'est pas associé ou conditionné dans le cadre d'une utilisation médicale), les effets de ce dernier ne sont pas néanmoins sans risque pour la santé de celui qui l'inhalé. Des effets dits indésirables sont connus, allant de nausées et maux de tête aux crampes musculaires, de vertiges et somnolences aux pertes de vigilance, durant les minutes ou heures qui suivent. Dans les cas les plus graves, il a été également constaté une désorientation mentale et des situations problématiques de coordination musculaire. Des cas de décès sont également survenus. Une consommation importante et régulière peut augmenter les risques qui y sont liés.

UNE PREOCCUPATION DES AUTORITES ADMINISTRATIVES LOCALES

Les effets dits récréatifs de la consommation de cette substance sont connus et expérimentés depuis de nombreuses années mais depuis quelque temps, la manifestation publique de celle-ci et les conséquences négatives qu'elle comporte se dispersent de plus en plus dans l'espace public.

L'utilisation festive du gaz hilarant connaît un regain d'intérêt. Tant en Belgique que dans ses pays voisins, les autorités administratives locales sont interpellées par ce phénomène, touchant particulièrement les populations jeunes.

Outre les nuisances directes qui peuvent être constatées en cas de consommation en rue (tapage, salissures publiques, déchets, ...), certains problèmes de sécurité publique peuvent y trouver origine (chutes, accidents de circulation, ...). Garants du maintien de l'ordre public, ces autorités se questionnent quant à leurs potentialités d'interventions face à cette situation.

Outre le développement de mesures de prévention destinées à informer et sensibiliser le public-cible des risques encourus lors de la consommation de ce produit, certaines villes et communes, et plus particulièrement les bourgmestres dans le cadre de leurs pouvoirs de police administrative, ont édicté des mesures réglementaires (ordonnance de police, article du Règlement Général de Police) tendant pour certaines, à interdire la consommation du protoxyde d'azote dans l'espace public et pour d'autres, à également en prohiber ou restreindre la vente dans les établissements situés sur leur territoire.

PLUS D'INFORMATIONS ?

Centre Antipoison : appelez gratuitement le
070/245.245

<https://www.centreatipoisons.be/autre/le-gaz-hilarant-fait-parfois-rire-jaune>



PAALCO NAMUR, UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE !



Priscilia DAXHELET

Coordinatrice



Maude BIETTLOT

Juriste



Kevin LIBIOUL

Gestionnaire de l'information

PAALCO

Place Saint-Aubain, 2, 5000 Namur

@ : paalco@province.namur.be

Web : <https://www.gouverneurnamur.be>

Création d'une image du secteur sur un territoire déterminé et gestion de l'information y associée (recensement, collecte, échanges d'informations,...)

Soutien juridique à la prise de mesures administratives spécifiques (modèles, jurisprudence, aide à la motivation,...)

Mise en place de collaborations/concertations/partenariats entre diverses autorités amenées à travailler sur le secteur (autorités policières, judiciaires, administratives, associatives)

PAALCO NAMUR EST UN PROJET SUBSIDIE ET SOUTENU PAR



Supported by ISF-Fund of the European Union



Editeur responsable : Denis MATHEN, Gouverneur de la Province de Namur,
Place Saint-Aubain, 2, 5000 Namur

Illustrations libres de droits ou productions personnelles du centre PAALCO